
Programme VARUNA – Agir ensemble pour la biodiversité dans l’océan Indien

Termes de référence du Comité de Pilotage

Mars 2022

1. Contexte et objectif du Programme Varuna

a. Contexte

Les îles de la région Sud-Ouest de l’océan Indien constituent l’un des hotspots mondiaux de biodiversité. Ces hotspots sont caractérisés par un taux d’endémisme important et par une biodiversité à forte vulnérabilité subissant des pertes et des menaces. Les écosystèmes marins, côtiers ou terrestres caractéristiques de la région, ainsi que les nombreuses espèces qu’ils abritent subissent donc des pressions avérées liées en partie aux contextes et activités économiques. L’érosion de cette importante partie de la biodiversité mondiale nécessite des actions en faveur de sa conservation.

Dans ce contexte, l’AFD finance pour 4 ans (2022-2025) un programme régional en faveur de la lutte contre la perte de biodiversité porté par Expertise France et mis en œuvre avec 7 partenaires : le **programme Varuna**.

a. Objectifs

L’objectif global du programme Varuna est de contribuer à freiner l’érosion de la biodiversité du *hotspot*, au bénéfice des habitants de la région, à travers la sensibilisation, le renforcement des capacités et la mutualisation des efforts de l’ensemble des acteurs publics, privés et de la société civile.

Le programme Varuna s’articule autour de 3 objectifs spécifiques.

1. Structurer des réseaux d’acteurs régionaux pour inciter des efforts coordonnés de préservation de la biodiversité

- **Activité 1.1** : *Appui à la structuration d’un réseau de gestionnaires d’aires marines protégées pour la région du sud-ouest de l’océan Indien*
Réserves naturelles de France animera ce réseau afin de mettre en commun les outils, les pratiques et expériences pour une montée en compétences et une gestion plus durable des aires marines protégées.
- **Activité 1.2** : *Structuration d’un réseau d’acteurs académiques sur le capital naturel et les services écosystémiques*
Les universités des Mascareignes et de Maurice vont développer des programmes de recherche dédiés au capital naturel et aux services écosystémiques. Varuna facilitera la création et diffusion de la connaissance sur ces enjeux dans la région.
- **Activité 1.3** : *Renforcement du dialogue entre acteurs publics et privés sur les enjeux de biodiversité, de capital naturel et de solutions fondées sur la nature*
Cette action sera menée par Cap Business Océan Indien qui soutiendra l’animation de plateformes régionales pour les dialogues public/privé/société civile afin de renforcer les liens entre les acteurs, en particulier les acteurs privés.
- **Activité 1.4** : *Accompagnement de la réflexion engagée par la COI en 2018 sur la création d’une agence pour la biodiversité pour l’ensemble sud-ouest océan Indien et apprécier la faisabilité d’un*

organisme dédié aux enjeux de biodiversité dans la zone sud-ouest Océan Indien : cette action sera menée par Expertise France en lien avec la COI.

2. Soutenir l’intégration des enjeux de transition écologique auprès des acteurs économiques

- Activité 2.1 : *Renforcement des capacités des entreprises à mesurer leur impact sur la biodiversité et à intégrer les enjeux de capital naturel*

Cette action sera également menée par Cap Business Océan Indien en lien avec les universités de Maurice et des Mascareignes avec pour objectif de proposer des formations en comptabilité du capital naturel aux entreprises.

- Activité 2.2 : *Financement d’initiatives du secteur privé (en partenariat avec des OSC sachantes) qui visent à limiter leurs impacts sur la biodiversité*

Un appel à projets de 2,5 millions d’euros sera lancé afin d’inciter le secteur privé à intégrer le capital naturel dans ses activités et à investir dans des solutions fondées sur la nature. Cette action sera menée par Expertise France en lien avec Cap Business Océan Indien.

3. Promouvoir la contribution de la recherche au dialogues sciences / société afin d’améliorer la gouvernance de la biodiversité à l’échelle de la région du sud-ouest de l’océan Indien

- Activité 3.1 : *Mobilisation de différents outils de dialogue au service de la biodiversité :*

L’Institut de recherche pour le développement (IRD) mettra en place des outils de dialogue (exposition itinérante, vidéos, atelier/débats) à destination de la jeunesse, des journalistes et des administrations publiques afin de sensibiliser et d’informer sur les enjeux pour la biodiversité dans la zone.

- Activité 3.2 : *Publication d’une revue numérique et papier de vulgarisation scientifique sur les enjeux de biodiversité dans l’océan Indien* menée par l’association des Naturalistes de Mayotte.

- Activité 3.3 : *Animation du dialogue entre conservateurs et utilisateurs des ressources forestières :* Cette action sera menée par le Centre international pour la recherche agronomique (Cirad) à Madagascar et en Union des Comores et expérimentera au sein de living labs territoriaux les partages de pratiques et de visions de gestion des paysages, pour encourager, entre autres, l’utilisation de pratiques agro-écologiques et agro forestières.

2. Présentation du comité de pilotage (COPIL)

Expertise France est responsable de la mise en œuvre de l’action. Les orientations du programme seront examinées et validées lors d’un Comité de Pilotage (COPIL) constitué à cet effet. Ce COPIL a pour objectif de permettre une coordination, une gestion et une prise de décision efficaces dans la mise en œuvre du programme.

Un Comité technique (non décisionnaire) également constitué dans le cadre du programme fournira ses réflexions sur les orientations du programme.

Composition du Comité de pilotage

Le Comité de Pilotage est composé de :

- Un ou plusieurs représentants de l’Agence française de Développement (en qualité de bailleur) ;
- Un ou plusieurs représentants de la Commission de l’océan Indien (COI) ;
- Un ou plusieurs représentants de l’administration des Terres Australes et Antarctiques françaises (TAAF) ;
- Un ou plusieurs représentants de l’Office Français de la Biodiversité (OFB) ;
- Un ou plusieurs représentants du Critical Ecosystem Partnership Fund (CEPF) ;
- Un ou plusieurs représentants de chacun des partenaires du programme, à savoir :
 - l’association des Réserves Naturelles de France (RNF),
 - l’Union des chambres de commerce et d’industrie de l’océan Indien (Cap Business Océan Indien- CAPBOI),
 - l’Université de Maurice (UoM),
 - l’Université des Mascareignes (UdM),
 - le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (Cirad),
 - l’Institut de recherche pour le développement (IRD), en lien avec le Muséum National d’Histoire Naturelle (MNHN)
 - l’association des Naturalistes de Mayotte (LNM)
- Un ou plusieurs représentants d’Expertise France, qui assure le Secrétariat Technique ;

Les Parties conviennent que pour certains aspects techniques du programme, le COPIL pourra inviter des experts tiers, pour participer à une ou plusieurs réunions du COPIL. Ils auront un rôle consultatif.

Rôle et fonctionnement du COPIL

Responsabilités

Le COPIL valide les décisions relatives à l’avancée des activités du programme et prend en considération les recommandations émises par le comité technique, le cas échéant. Il sera chargé de :

1. superviser, d’orienter et de suivre la mise en œuvre et la gestion du programme conformément aux exigences de l’Agence française de Développement (bailleur) ;
2. suivre, d’évaluer et de fournir des conseils et des orientations pendant la mise en œuvre du programme ;
3. analyser périodiquement et d’apprécier l’état l’avancement des projets et l’atteinte des résultats sur la base des différents rapports et présentations ;
4. donner les orientations aux différents organes du programme pour garantir l’atteinte des objectifs ;
5. appuyer le plaidoyer pour l’acquisition des données nécessaire à la mise en œuvre efficace du programme ;
6. faciliter la mobilisation des autorités nationales parties prenantes du programme et autres interlocuteurs publics nécessaires à la mise en œuvre des activités, ainsi que, si nécessaire, l’exécution de démarches administratives et l’obtention d’autorisations nationales ;
7. examiner les progrès du plan de travail du programme (plan d’activités, budget, résultats attendus, indicateurs).

Organisation

Ce comité se réunira au minimum une fois tous les 6 mois. Chaque réunion sera convoquée par Expertise France par un mail d’invitation.

Un ordre du jour de la réunion, accompagné des documents de référence seront partagés par Expertise France avant chaque réunion.

Si nécessaire, le COPIL peut également être convoqué de façon exceptionnelle soit par e-mail ; par visioconférence ou par téléphone.

Délibération

Les décisions du Comité de Pilotage seront prises de manière consensuelle par les représentants des participants.

Les décisions adoptées durant chaque Comité de pilotage sont compilées dans un compte-rendu de comité de pilotage (CR COPIL) proposé par Expertise France et approuvé par courriel par l’ensemble des structures qui y ont assisté. Auparavant, chaque structure pourra réagir dans les 7 jours ouvrés après réception du CR, sans réponse au-delà de ce délai, le PV sera considéré comme adopté par la structure.

Les dispositions de ces compte-rendu définissent les obligations incombant aux parties prenantes du programme dans le cadre de la mise en œuvre de l’Action.

Durée d’existence

Le Comité de Pilotage cesse de fonctionner lorsque la clôture définitive du programme Varuna a été prononcée.